

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 1 : Information de nature générale

Titre du programme =>	Appareils efficaces - Résidentiel	Soutien aux ménages à faible revenu (MFR)	Diagnostics et mise en œuvre efficaces	Appareils efficaces - Affaires	Construction et rénovation efficaces	Énergie renouvelable	Innovation efficace	Sensibilisation
No de la mesure dans le Plan directeur	47.2	47.1	67.2	67.1	67.4	67.3	96.6	128.1
Responsable de la mise en œuvre	Énergir	Énergir	Énergir	Énergir	Énergir	Énergir	Énergir	Énergir
Seuil et type de contribution prévue par TEQ	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Statut du programme	Nouveau regroupement d'initiatives existantes	Nouveau regroupement d'initiatives existantes	Nouveau regroupement d'initiatives principalement existantes	Nouveau regroupement d'initiatives majoritairement existantes	Nouveau regroupement d'initiatives existantes	Nouveau regroupement pour une initiative existante	Nouveau regroupement pour une initiative existante	Nouveau regroupement d'initiatives existantes
Date de lancement	2002	2014	2002	2002	2003	2003	2004	2002
Objectif	Ce programme vise à faire la promotion des appareils écoénergétiques suivants : thermostat électronique programmable, thermostat intelligent, chauffe-eau sans réservoir à condensation, système combo et chaudière à condensation Energy Star.	Ce programme vise à accorder une aide financière supplémentaire aux MFR-propriétaires d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex ou aux propriétaires d'immeubles multilocatif dont un ou plusieurs logements sont occupés par des MFR, lorsqu'ils participent à un des programmes d'efficacité énergétique d'Énergir.	Ce programme d'Énergir poursuit plusieurs objectifs : - encourager les clients à i) réaliser ou faire réaliser par une firme spécialisée des études de faisabilité pour dépister des opportunités de mesures d'efficacité énergétique à implanter et ii) à implanter des mesures d'efficacité énergétique, que celles-ci aient été identifiées ou non dans une étude de faisabilité; - inciter les clients gestionnaires d'immeubles CI à réaliser une remise au point des systèmes mécaniques de leur bâtiment (recommissionning); - soutenir financièrement le déploiement de Système de gestion de l'énergie (SGE) chez ses clients industriels (nouveau), mais également de les accompagner techniquement tout au long du processus grâce aux conseillers grandes entreprises et aux ingénieurs de DATECH.	Ce programme vise à faire la promotion des appareils écoénergétiques suivants : chaudière à condensation, chaudière à efficacité intermédiaire (85 % et plus), chauffe-eau à condensation, chauffage infrarouge, aérotherme à condensation, hotte à débit variable, et thermostats (nouveau).	Ce programme vise à encourager d'une part la construction de bâtiments écoénergétiques (au moins 13 % plus efficace que la norme ASHRAE 90,1-2007) et d'autre part la réalisation de travaux de rénovation visant l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments dans le but de les rendre plus efficaces sur le plan énergétique.	Ce programme vise à faire la promotion des systèmes de préchauffage solaire thermiques. Énergir offre actuellement une subvention pour encourager l'achat et l'installation d'un système de préchauffage de l'air pour le chauffage de l'espace. Énergir planifie élargir dès 2019 la portée de son programme en supportant financièrement d'autres usages et technologies (nouveau).	Ce programme vise à favoriser l'innovation dans l'utilisation efficace du gaz naturel, via le développement de nouvelles technologies, de nouveaux systèmes ou encore de nouvelles façons de le consommer dont le potentiel semble très prometteur. Il permet de dépister des innovations à l'initiative de clients, associations professionnelles, firmes d'ingénieurs-conseils, universitaires, etc. et d'en faire la démonstration tant d'un point de vue technique, économique (rentabilité) que commerciale (acceptabilité/maturité).	Cette initiative vise à développer des outils de communication et d'information nécessaires pour sensibiliser à l'efficacité énergétique à la fois la clientèle d'Énergir (marchés résidentiel et CI), les partenaires (PCGN), les parties prenantes/influenceurs des différents marchés (ingénieurs-conseils, installateurs, constructeurs, etc.) et plus largement la population. Cette initiative vise également à promouvoir l'ensemble des programmes d'économies d'énergie d'Énergir.
Clientèle visée :	Résidentiel	Résidentiel & Affaires	Affaires et Ventes Grandes Entreprises	Affaires et VGE	Affaires et VGE	Affaires et VGE	Résidentiel, Affaires et VGE	Résidentiel, Affaires et VGE
Durée de vie des mesures (ans)*	18,6	S.O.	14,6	19,0	17,9	30,0	5,0	S.O.
Surcoût des mesures*	1 121 \$	S.O.	221 637 \$	8 468 \$	272 130 \$	157 385 \$	130 000 \$	S.O.
<i>Durée de vie et surcoût des mesures : référence</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 7 pour le surcoût de chacun des volets du programme</i>	S.O.	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 7 pour le surcoût de chacun des volets du programme, sauf pour le volet PE226 où l'information est présentée dans le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 7 pour le surcoût de chacun des volets du programme, sauf pour les volets PE215 et PE224 où l'information est présentée dans le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>Voir le rapport d'évaluation 2019 pour chacun des volets du programme</i>	<i>Voir le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 7</i>	S.O.
Coût total des mesures*	3 839 \$	S.O.	879 110 \$	18 436 \$	2 451 317 \$	157 385 \$	130 000 \$	S.O.
<i>Coût total des mesures : référence</i>	<i>Dans le cadre des dossiers tarifaires, Énergir ne présente pas le coût total des mesures pour chacun des volets du programme. Ce coût a été estimé à l'aide des rapports d'évaluation et des bases de données d'Énergir.</i>	S.O.	<i>Dans le cadre des dossiers tarifaires, Énergir ne présente pas le coût total des mesures pour chacun des volets du programme. Ce coût a été estimé à l'aide des rapports d'évaluation et des bases de données d'Énergir.</i>	<i>Dans le cadre des dossiers tarifaires, Énergir ne présente pas le coût total des mesures pour chacun des volets du programme. Ce coût a été estimé à l'aide des rapports d'évaluation et des bases de données d'Énergir.</i>	<i>Dans le cadre des dossiers tarifaires, Énergir ne présente pas le coût total des mesures pour chacun des volets du programme. Ce coût a été estimé à l'aide de données préliminaires de rapports d'évaluation.</i>	<i>Dans le cadre des dossiers tarifaires, Énergir ne présente pas le coût total des mesures du programme. Dans le cas présent, le coût total est égal au surcoût.</i>	<i>Dans le cadre des dossiers tarifaires, Énergir ne présente pas le coût total des mesures du programme. Dans le cas présent, le coût total est égal au surcoût.</i>	S.O.
Méthode pour calibrer le montant de subvention offert	Repose sur plusieurs éléments : surcoût, rentabilité client avant et après aide financière, rétroaction des partenaires et des clients, balisage, etc.	Compte tenu que le surcoût des mesures en efficacité énergétique constitue une barrière très importante pour les MFR, le supplément vise à couvrir la quasi-totalité des surcoûts.	Repose sur plusieurs éléments : surcoût, rentabilité client avant et après aide financière, rétroaction des partenaires et des clients, balisage, etc.	Repose sur plusieurs éléments : surcoût, rentabilité client avant et après aide financière, rétroaction des partenaires et des clients, balisage, etc.	Repose sur plusieurs éléments : surcoût, rentabilité client avant et après aide financière, rétroaction des partenaires et des clients, balisage, etc.	Repose sur plusieurs éléments : surcoût, rentabilité client avant et après aide financière, rétroaction des partenaires et des clients, balisage, etc.	Repose sur plusieurs éléments : surcoût, rétroaction des partenaires et clients, balisage, etc.	S.O.

* Moyenne pour l'année financière 2018-2019 d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). La moyenne peut cependant varier légèrement pour les années suivantes.
Note : Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGÉE d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 2 : Hypothèses liées aux bénéfices énergétiques

Titre du programme =>	Appareils efficaces - Résidentiel	Soutien aux MFR	Diagnostics et mise en œuvre efficaces	Appareils efficaces - Affaires	Construction et rénovation efficaces	Énergie renouvelable	Innovation efficace	Sensibilisation
No de la mesure dans le Plan directeur	47.2	47.1	67.2	67.1	67.4	67.3	96.6	128.1
Base de référence	La pratique courante pour une nouvelle installation : thermostat non programmable; autres mesures : efficacité entre 63 % et 82 %.	S.O.	La situation existante avant travaux ou la pratique courante pour une nouvelle installation.	La pratique courante pour une nouvelle installation : thermostat non programmable; autres mesures : efficacité entre 80 % et 82 %.	Rénovation : performance énergétique avant implantation; nouvelle construction : ASHRAE 90.1-2007.	S.O.	S.O.	S.O.
<i>Base de référence : référence</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 4 pour la base de référence retenue pour chacun des volets du programme</i>	S.O.	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 5 pour la base de référence retenue, si applicable, pour les volets du programme, sauf pour le volet PE226 qui est présenté dans le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 4 pour la base de référence retenue pour chacun des volets du programme, sauf pour les volets PE215 et PE224 où l'information est présentée dans le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>Voir le rapport d'évaluation 2019 pour chacun des volets du programme</i>	S.O.	S.O.	S.O.
Taux d'opportunistes*	19,4%	S.O.	15,4%	9,6%	33,4%	4,0%	0,0%	S.O.
Taux d'entraînement*	0,0%	S.O.	3,4%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	S.O.
Effet de bénévolat (m³/an)**	24 076	S.O.	0	0	308 278	0	0	S.O.
<i>Taux d'opportunistes, taux d'entraînement et effet de bénévolat : référence</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 6 pour les hypothèses retenues pour chacun des volets du programme. L'effet de bénévolat est présenté dans le rapport d'évaluation 2019.</i>	S.O.	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 6 pour les hypothèses retenues pour chacun des volets du programme. Certains paramètres ont été révisés dans le rapport d'évaluation 2019.</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 6 pour les hypothèses retenues pour chacun des volets du programme. Certains paramètres ont été révisés dans le rapport d'évaluation 2019.</i>	<i>Voir le rapport d'évaluation 2019 pour chacun des volets du programme</i>	<i>Voir le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 6</i>	S.O.
Économies unitaires brutes (m³/an)*	163	S.O.	168 752	2 864	47 706	36 356	40 000	S.O.
<i>Économies unitaires brutes : référence</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 4 pour les hypothèses retenues pour chacun des volets du programme</i>	S.O.	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 5 pour les hypothèses retenues pour chacun des volets du programme, sauf pour le volet PE226 où l'information est présentée dans le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>Voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 4 pour les hypothèses retenues pour chacun des volets du programme, sauf pour les volets PE215 et PE224 où l'information est présentée dans le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>Voir le rapport d'évaluation 2019 pour chacun des volets du programme</i>	<i>Voir le rapport d'évaluation 2019</i>	<i>R-4018-2017, GM-J, Document 3, Annexe B, p. 5</i>	S.O.
TCTR (\$) ***	948 535	(149 035)	17 047 748	23 985 857	1 727 338	3 760 811	(565 858)	(586 144)
TCTR ratio ***	1,56	0,00	2,77	2,54	1,13	1,95	0,25	0
TP (\$) ***	3 648 334	90 829	27 029 257	36 632 088	6 416 337	4 267 654	(184 332)	0
TNT (\$) ***	(2 346 304)	(239 863)	(6 762 005)	(8 566 098)	(4 430 659)	(186 567)	(436 420)	0

* Moyenne pour l'année financière 2018-2019 d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). La moyenne peut cependant varier légèrement pour les années suivantes

** Total pour l'année financière 2018-2019 d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). La même valeur s'applique pour les années suivantes.

*** Total pour l'année financière 2018-2019 d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Ce total varie pour les années suivantes.

Note : Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGÉE d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 3 : Appareils efficaces - résidentiel (mesure 47.2 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	3 905	4 180	4 510	4 850	5 190
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	634 935	662 425	704 940	750 660	796 380
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	473 898	597 678	603 949	519 054	540 934	573 714	609 840	645 966
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	24 058	25 099	26 710	28 443	30 175
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	17 956	22 646	22 884	19 667	20 496	21 738	23 107	24 476
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	0,001	S.O.	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	3,5	3,7	3,5	3,4	3,6
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	56,6	60,3	56,8	54,9	57,6
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	985 000	1 030 750	1 109 000	1 191 250	1 273 500
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	298 234	389 304	310 114	266 688	344 433
Total	S.O.	S.O.	S.O.	1 283 234	1 420 054	1 419 114	1 457 938	1 617 933

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGÉE d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision. Pour 2017-2018, les données font référence au dossier R-3987-2017.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation pour le programme et les volets du programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 20 et GM-J, Document 5, pp. 5-8.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 4 : Soutien aux MFR (mesure 47.1 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	610	610	610	610	610
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	95 761	95 761	95 761	95 761	95 761
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	157 127	88 548	88 872	103 132	180 067
Total	S.O.	S.O.	S.O.	252 888	184 309	184 633	198 893	275 827

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGEÉ d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision. Pour 2017-2018, les données font référence au dossier R-3987-2017.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation pour le programme et les volets du programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 22 et GM-J, Document 5, pp. 9-10.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 6 : Appareils efficaces - Affaires (mesure 67.1 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	2 800	3 136	3 232	3 338	3 444
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	8 018 947	8 079 818	8 159 455	8 234 730	8 298 614
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	5 877 730	7 503 313	5 829 886	7 360 023	7 404 526	7 467 399	7 524 890	7 571 674
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	303 838	306 144	309 162	312 014	314 434
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	222 707	284 301	220 894	278 871	280 557	282 940	285 118	286 891
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	0,014	S.O.	0,014	0,015	0,016	0,016	0,016	0,016
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	25,7	26,5	26,6	26,9	26,3
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	7 029 198	7 072 157	7 164 597	7 259 740	7 344 058
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	490 711	711 099	704 881	777 772	567 283
Total	S.O.	S.O.	S.O.	7 519 909	7 783 256	7 869 478	8 037 513	7 911 341

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGEÉ d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision. Pour 2017-2018, les données font référence au dossier R-3987-2017.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation pour le programme et les volets du programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 24 et GM-J, Document 5, pp. 11-17.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 5 : Diagnostic et mise en œuvre efficaces (mesure 67.2 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	176	200	258	300	313
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	29 700 385	32 876 476	35 676 852	40 087 605	41 796 264
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	28 126 693	23 895 912	29 153 060	26 370 754	29 251 927	31 737 308	35 651 528	37 209 924
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	1 125 348	1 245 690	1 351 796	1 518 919	1 583 660
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	1 065 720	905 416	1 104 609	999 188	1 108 356	1 202 527	1 350 836	1 409 884
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	0,062	S.O.	0,064	0,057	0,063	0,069	0,077	0,080
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	10,7	10,5	10,6	10,6	11,2
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	7 444 032	8 431 887	9 298 190	10 309 740	11 035 432
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	1 494 036	1 263 527	1 310 230	1 421 631	1 924 636
Total	S.O.	S.O.	S.O.	8 938 069	9 695 413	10 608 421	11 731 371	12 960 068

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGÉÉ d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision. Pour 2017-2018, les données font référence au dossier R-3987-2017.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation du programme et les volets du programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 29 et GM-J, Document 5, pp. 20-27.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 7 : Construction et rénovation efficaces (mesure 67.4 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	85	90	93	96	98
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	4 054 986	4 318 020	4 445 543	4 573 065	4 632 832
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	4 392 169	4 392 169	3 303 262	2 999 133	3 173 931	3 259 291	3 344 651	3 385 292
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	153 643	163 610	168 442	173 273	175 538
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	166 419	166 419	125 161	113 637	120 260	123 495	126 729	128 269
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	0,010	S.O.	0,007	0,008	0,008	0,009	0,009	0,009
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	2,6	2,6	2,6	2,7	2,6
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	37,3	37,4	37,3	38,7	37,2
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	4 673 560	4 997 633	5 131 300	5 264 967	5 303 431
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	520 323	550 005	556 301	791 532	577 078
Total	S.O.	S.O.	S.O.	5 193 883	5 547 638	5 687 601	6 056 499	5 880 509

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGEÉ d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision. Pour 2017-2018, les données font référence au dossier R-3987-2017.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation pour le programme et les volets du programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 27 et GM-J, Document 5, pp. 18-19.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 8 : Énergie renouvelable (mesure 67.3 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	27	31	32	34	37
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	981 608	1 127 031	1 163 387	1 236 099	1 345 166
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	288 740	288 740	598 221	942 343	1 081 950	1 116 851	1 186 655	1 291 359
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	37 193	42 703	44 081	46 836	50 968
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	10 940	10 940	22 667	35 705	40 995	42 317	44 962	48 930
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	0,001	S.O.	0,001	0,002	0,002	0,002	0,002	0,003
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	35,3	35,1	35,1	35,2	36,3
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	1 906 848	2 189 344	2 259 968	2 401 216	2 613 088
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	91 404	92 287	92 611	104 384	197 639
Total	S.O.	S.O.	S.O.	1 998 252	2 281 631	2 352 579	2 505 600	2 810 727

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGEÉ d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision. Pour 2017-2018, les données font référence au dossier R-3987-2017.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation pour le programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 38 et GM-J, Document 5, p. 28.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 9 : Innovation efficace (mesure 96.6 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	5	6	7	8	9
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	150 000	240 000	280 000	320 000	360 000
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	0	0	89 931	150 000	240 000	280 000	320 000	360 000
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	5 684	9 094	10 609	12 125	13 640
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	0	0	3 407	5 684	9 094	10 609	12 125	13 640
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	0,000	S.O.	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,001
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	14,0	18,0	19,6	19,3	19,0
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	276,7	354,2	385,7	380,6	374,5
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	250 000	600 000	875 000	1 000 000	1 125 000
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	148 616	216 530	162 178	169 823	170 067
Total	S.O.	S.O.	S.O.	398 616	816 530	1 037 178	1 169 823	1 295 067

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGEÉ d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision. Pour 2017-2018, les données font référence au dossier R-3987-2017.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation pour le programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 40 et GM-J, Document 5, p. 29.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 10 : Sensibilisation (mesure 128.1 du Plan directeur)

	2016-2017 R	2016-2017 RA	2017-2018 P	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Bénéfices énergétiques et réduction des GES								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Coût unitaire (\$/GJ) ²	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Frais d'exploitation ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	617 971	627 639	628 125	628 640	630 917
Total	S.O.	S.O.	S.O.	617 971	627 639	628 125	628 640	630 917

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Dans sa décision D-2018-095 (para. 91), la Régie verse au dossier R-4043-2018 les preuves produites en lien avec le PGEE d'Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.

R = réel; RA = réel ajusté pour tenir compte de la décision D-2018-096 (para. 147) de la Régie; P = prévision.

¹ Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

² Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

³ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

⁴ Pour le détail des frais d'exploitation pour le programme, voir R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 42 et GM-J, Document 5, pp. 30-32.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 11 : Synthèse des impacts énergétiques, de réduction de GES et budgétaires

Économies d'énergie brutes annuelles (m³ ajouté)

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	634 935	662 425	704 940	750 660	796 380	3 549 340
Soutien MFR	47.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	29 700 385	32 876 476	35 676 852	40 087 605	41 796 264	180 137 581
Appareils efficaces - Affaires	67.1	8 018 947	8 079 818	8 159 455	8 234 730	8 298 614	40 791 564
Construction et rénovation efficaces	67.4	4 054 986	4 318 020	4 445 543	4 573 065	4 632 832	22 024 446
Énergie renouvelable	67.3	981 608	1 127 031	1 163 387	1 236 099	1 345 166	5 853 290
Innovation efficace	96.6	150 000	240 000	280 000	320 000	360 000	1 350 000
Sensibilisation	128.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total		43 540 861	47 303 770	50 430 176	55 202 159	57 229 256	253 706 222

Économies d'énergie nettes annuelles (m³ ajouté)

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	519 054	540 934	573 714	609 840	645 966	2 889 509
Soutien MFR	47.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	26 370 754	29 251 927	31 737 308	35 651 528	37 209 924	160 221 441
Appareils efficaces - Affaires	67.1	7 360 023	7 404 526	7 467 399	7 524 890	7 571 674	37 328 511
Construction et rénovation efficaces	67.4	2 999 133	3 173 931	3 259 291	3 344 651	3 385 292	16 162 297
Énergie renouvelable	67.3	942 343	1 081 950	1 116 851	1 186 655	1 291 359	5 619 159
Innovation efficace	96.6	150 000	240 000	280 000	320 000	360 000	1 350 000
Sensibilisation	128.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total		38 341 307	41 693 268	44 434 562	48 637 564	50 464 216	223 570 916

Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO₂ éq.)

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	0,007
Soutien MFR	47.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	0,057	0,063	0,069	0,077	0,080	0,346
Appareils efficaces - Affaires	67.1	0,015	0,016	0,016	0,016	0,016	0,078
Construction et rénovation efficaces	67.4	0,008	0,008	0,009	0,009	0,009	0,042
Énergie renouvelable	67.3	0,002	0,002	0,002	0,002	0,003	0,011
Innovation efficace	96.6	0,000	0,000	0,001	0,001	0,001	0,003
Sensibilisation	128.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total		0,084	0,091	0,097	0,106	0,110	0,487

Budget total (\$)

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	1 283 234	1 420 054	1 419 114	1 457 938	1 617 933	7 198 274
Soutien MFR	47.1	252 888	184 309	184 633	198 893	275 827	1 096 550
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	8 938 069	9 695 413	10 608 421	11 731 371	12 960 068	53 933 342
Appareils efficaces - Affaires	67.1	7 519 909	7 783 256	7 869 478	8 037 513	7 911 341	39 121 497
Construction et rénovation efficaces	67.4	5 193 883	5 547 638	5 687 601	6 056 499	5 880 509	28 366 129
Énergie renouvelable	67.3	1 998 252	2 281 631	2 352 579	2 505 600	2 810 727	11 948 790
Innovation efficace	96.6	398 616	816 530	1 037 178	1 169 823	1 295 067	4 717 213
Sensibilisation	128.1	617 971	627 639	628 125	628 640	630 917	3 133 293
Total		26 202 821	28 356 471	29 787 129	31 786 277	33 382 390	149 515 087

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 12 : Synthèse des indicateurs de performance

Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO₂ éq.)¹

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total ²
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	56,62	60,26	56,79	54,93	57,59	57,19
Soutien MFR	47.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	10,72	10,49	10,65	10,57	11,23	10,75
Appareils efficaces - Affaires	67.1	25,68	26,48	26,55	26,91	26,33	26,39
Construction et rénovation efficaces	67.4	37,32	37,38	37,29	38,66	37,18	37,57
Énergie renouvelable	67.3	35,32	35,13	35,09	35,17	36,26	35,42
Innovation efficace	96.6	276,67	354,21	385,65	380,60	374,53	363,79
Sensibilisation	128.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
PGÉE ²		17,94	18,64	18,85	18,62	19,06	18,65

Coût unitaire (\$/GJ)³

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total ²
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	3,51	3,74	3,54	3,43	3,60	3,56
Soutien MFR	47.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	0,61	0,60	0,61	0,60	0,64	0,61
Appareils efficaces - Affaires	67.1	1,42	1,47	1,47	1,49	1,46	1,46
Construction et rénovation efficaces	67.4	2,56	2,58	2,58	2,68	2,58	2,60
Énergie renouvelable	67.3	1,87	1,86	1,85	1,86	1,91	1,87
Innovation efficace	96.6	14,03	17,96	19,55	19,30	18,99	18,44
Sensibilisation	128.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
PGÉE ²		1,04	1,08	1,09	1,07	1,09	1,08

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre).

¹ Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

² Moyenne pondérée en fonction des m³ nettes.

³ Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Tableau 13 : Économies d'énergie, réductions en GES et budgets totaux du PGEÉ 2018-2023 d'Énergir transposés sur l'année financière de TEQ

Économies d'énergie brutes annuelles (GJ ajouté)

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	22 145	24 578	25 905	27 576	29 309	129 513
Soutien MFR	47.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	1 193 902	1 185 519	1 298 743	1 435 358	1 551 290	6 664 811
Appareils efficaces - Affaires	67.1	289 079	304 991	307 653	310 588	313 224	1 525 536
Construction et rénovation efficaces	67.4	148 342	158 627	166 026	170 858	174 406	818 257
Énergie renouvelable	67.3	30 915	39 948	43 392	45 458	48 902	208 616
Innovation efficace	96.6	4 545	7 389	9 851	11 367	12 883	46 035
Sensibilisation	128.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total		1 688 929	1 721 052	1 851 570	2 001 205	2 130 013	9 392 768

Réduction brute des émissions de GES (t. CO₂ éq.)

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	1 123	1 246	1 313	1 398	1 486	6 566
Soutien MFR	47.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	60 530	60 105	65 845	72 772	78 649	337 902
Appareils efficaces - Affaires	67.1	14 656	15 463	15 598	15 747	15 880	77 344
Construction et rénovation efficaces	67.4	7 521	8 042	8 417	8 662	8 842	41 485
Énergie renouvelable	67.3	1 567	2 025	2 200	2 305	2 479	10 577
Innovation efficace	96.6	230	375	499	576	653	2 334
Sensibilisation	128.1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total		85 628	87 256	93 873	101 460	107 990	476 208

Budget total (\$)

Programme	No de la mesure dans le Plan directeur	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P	Total
Appareils efficaces - Résidentiel	47.2	1 199 380	1 351 644	1 419 584	1 438 526	1 537 936	6 947 070
Soutien MFR	47.1	285 834	218 598	184 471	191 763	237 360	1 118 026
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	67.2	7 605 952	9 316 741	10 151 917	11 169 896	12 345 720	50 590 226
Appareils efficaces - Affaires	67.1	7 488 727	7 651 583	7 826 367	7 953 495	7 974 427	38 894 599
Construction et rénovation efficaces	67.4	4 984 473	5 370 760	5 617 619	5 872 050	5 968 504	27 813 406
Énergie renouvelable	67.3	1 737 278	2 139 942	2 317 105	2 429 090	2 658 163	11 281 578
Innovation efficace	96.6	368 077	607 573	926 854	1 103 501	1 232 445	4 238 450
Sensibilisation	128.1	612 260	622 805	627 882	628 383	629 778	3 121 109
Total		24 281 981	27 279 646	29 071 800	30 786 703	32 584 333	144 004 463

Note : Données basées sur l'année financière de TEQ (1 avril - 31 mars). Le budget total comprend les aides financières et les frais d'exploitation.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Suivi de la décision D-2018-096 (para. 149) de la Régie
Tableau 14 : Thermostats électroniques programmables et intelligents (PE103)

Paramètres du programme	2018-2019 P			2019-2020 P			2020-2021 P			2021-2022 P			2022-2023 P		
	Thermostats programmables	Thermostats intelligents	Total	Thermostats programmables	Thermostats intelligents	Total	Thermostats programmables	Thermostats intelligents	Total	Thermostats programmables	Thermostats intelligents	Total	Thermostats programmables	Thermostats intelligents	Total
Économies unitaires m ³	46	67	55	46	67	56	46	67	58	46	67	59	46	67	60
Coût incrémental (\$)	47	185	104	47	185	114	47	185	123	47	185	130	47	185	137
Opportuniste (%)	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Entraînement (%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts évités \$/m ³	-	-	0,301	-	-	0,306	-	-	0,310	-	-	0,317	-	-	0,327
Bénévolat (m ³)	-	-	4 432	-	-	4 432	-	-	4 432	-	-	4 432	-	-	4 432
Durée de vie (année)	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Données du programme															
Nombre de participants (brut)	1 500	1 050	2 550	1 450	1 350	2 800	1 400	1 700	3 100	1 350	2 050	3 400	1 300	2 400	3 700
Nombre de participants (net)	1 245	872	2 117	1 204	1 121	2 324	1 162	1 411	2 573	1 121	1 702	2 822	1 079	1 992	3 071
Économies nettes totales (m ³)	-	-	120 093	-	-	134 867	-	-	152 421	-	-	169 976	-	-	187 530
Aide financière unitaire (\$)	25	100	56	25	100	61	25	100	66	25	100	70	25	100	74
Aide financière totale (\$)	37 500	105 000	142 500	36 250	135 000	171 250	35 000	170 000	205 000	33 750	205 000	238 750	32 500	240 000	272 500

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre).

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

**Suivi de la décision D-2018-096 (para. 149) de la Régie
Tableau 15 : Chaudières à efficacité intermédiaire (PE202)**

	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Paramètres du programme					
Puissance moyenne de l'appareil (Btu/h)	1 770 917	1 825 948	1 825 948	1 825 948	1 825 948
Puissance de l'appareil à eau chaude (>= 300 000 Btu/h et < 2 500 000 Btu/h)	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Puissance de l'appareil à eau chaude (>= 2 500 000 Btu/h)	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Données du programme					
Nombre de participants bruts	90	80	80	80	80
Puissance de l'appareil à eau chaude (>= 300 000 Btu/h et < 2 500 000 Btu/h)	66	60	60	60	60
Puissance de l'appareil à eau chaude (>= 2 500 000 Btu/h)	24	20	20	20	20

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). Les prévisions reposent sur la ventilation des tailles de puissance des appareils présentée dans le rapport d'évaluation du programme (8 décembre 2017) et non sur celle demandée par la Régie dans sa décision D-2018-096 (para. 149), datée du 25 juillet 2018, compte tenu que les prévisions du PGEÉ d'Énergir ont été déposées à la Régie dans le cadre de la Cause tarifaire 2019 avant cette décision, soit le 31 mars 2018.

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Suivi de la décision D-2018-096 (para. 149) de la Régie

Tableau 16 : Chaudières à condensation (PE210)

	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Paramètres du programme					
Puissance moyenne de l'appareil (Btu/h)	597 297	591 964	586 726	581 579	576 522
Puissance de l'appareil (< 300 000 Btu/h)	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Puissance de l'appareil (>= 300 000 Btu/h)	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Données du programme					
Nombre de participants bruts	1 110	1 120	1 130	1 140	1 150
Nombre de participants bruts (< 300 000 Btu/h)	375	403	426	451	480
Nombre de participants bruts (>= 300 000 Btu/h)	735	717	704	689	670

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre).

COMPLÉMENT DE PREUVE D'ÉNERGIR

Suivi de la décision D-2018-096 (para. 149) de la Régie Tableau 17 : Infrarouge (PE215)

	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Paramètres du programme					
Puissance moyenne de l'appareil (Btu/h)	152 662	152 662	152 662	152 662	152 662
Puissance de l'appareil (< 100 000 Btu/h)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Puissance de l'appareil (>= 100 000 Btu/h)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Données du programme					
Nombre de participants bruts	650	675	700	725	750
Nombre de participants bruts (< 100 000 Btu/h)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Nombre de participants bruts(>= 100 000 Btu/h)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Note : Données basées sur l'année financière d'Énergir (1 octobre - 30 septembre). N.D. (non-disponible) : Énergir ne dispose pas de cette information étant donné que i) les prévisions du programme n'ont pas été établies en fonction des deux catégories de taille d'appareils (< 100 000 Btu/h => 100 000 Btu/h), mais de façon globale, et ii) les prévisions du PGEÉ d'Énergir ont été déposées à la Régie le 31 mars 2018 dans le cadre de la Cause tarifaire 2019, soit avant la décision D-2018-096 (para. 149), datée du 25 juillet 2018.